

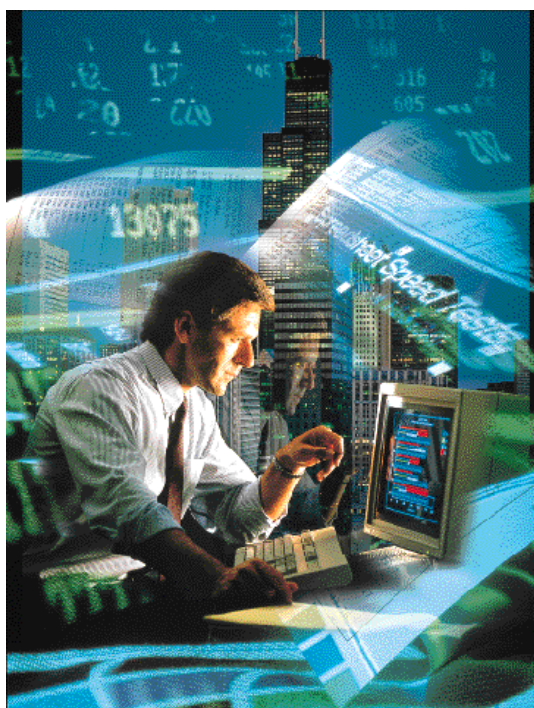
qui s'est trouvé en difficulté dans le courant de 1998, et avait exigé qu'elles soient toutes garanties soit par des titres d'Etat de première qualité des pays occidentaux, soit par du cash avec accord de compensation et appels de marge journaliers. La BNP n'avait aucune participation à son capital, ne lui consentait aucun crédit de trésorerie et n'a pas participé à son plan de recapitalisation. Plus généralement, la BNP n'a pas de risque de crédit significatif sur les institutions à fort effet de levier au 31 décembre 1998.

Lors du déclenchement de la crise financière sur les «GKO» en Russie, la Banque Nationale de Paris ne détenait de tels titres que pour la contre-valeur de 180 millions de francs. L'essentiel de ses engagements sur ce pays consiste en instruments représentatifs de la dette souveraine issue de l'ex-U.R.S.S., libellés en devises, qui font l'objet depuis le début des années 90 d'un provisionnement différencié au sein de l'enveloppe globale des provisions pour risques pays.

Au cours de l'année, de nouveaux progrès ont été accomplis : les structures de la banque ont été adaptées pour accroître encore la séparation entre les fonctions commerciales et le contrôle des risques. Au sein de la banque de grande clientèle et de marchés, les équipes en charge des risques (de crédit comme de marchés) ont été regroupées et renforcées. Un nouveau système de mesure des engagements de la

banque, plus précis et plus rapide, a été mis en place, en particulier sur les pays à risques. Un comité restreint a été créé au plus haut niveau de l'état-major pour traiter les situations de crise et adapter la politique de risques de la banque face à des évolutions brutales, en préservant sa rentabilité.

Ainsi, à la fin de 1998, le montant global des dossiers préoccupants et créances risquées du réseau international, rapporté au total des engagements sur la clientèle, demeure raisonnable.





Gouvernement d'Entre

La BNP figure parmi les précurseurs en matière de gouvernement d'entreprise : elle a mis en œuvre une organisation répondant aux exigences correspondantes, au lendemain de sa privatisation, avant même les recommandations du rapport CNPF-Afep de juillet 1995. Elle n'a cessé depuis d'adapter et d'améliorer son dispositif, afin de prendre en compte les requêtes les plus pertinentes d'une discipline très évolutive au niveau mondial.

Au 31 décembre 1998, le Conseil d'administration de la banque comprend quinze membres, dont le mandat est d'une durée de six années ; il s'est réuni sept fois en 1998.

La composition reflète la qualité, la diversité et la complémentarité des expertises réunies, tant dans le domaine bancaire que dans celui de l'entreprise en France et à l'étranger :

- deux administrateurs, Michel Pébereau et Jacques Henri Wahl, sont membres du Comité de Direction Générale de la banque ;
- dix administrateurs sont extérieurs à la BNP : Jean-Louis Beffa, Jacques Friedmann, Jean

Gandois, Philippe Jaffré, Alain Joly, Lindsay Owen-Jones, David Peake⁽¹⁾, Jürgen Sarrazin⁽²⁾, Louis Schweitzer et René Thomas ; trois d'entre eux sont dirigeants de société sans lien capitalistique avec l'entreprise : Jean Gandois, Président de Cockerill-Sambre, Alain Joly, Président-Directeur Général de L'Air Liquide, et Lindsay Owen-Jones, Président-Directeur Général de L'Oréal. M. René Thomas, Président d'Honneur, suit plus particulièrement les questions soulevées par les actionnaires individuels ;

- trois administrateurs représentent les salariés : Patrick Auguste, Jean-Marie Gianno et Philippe Mussot.

Le Conseil d'administration a adopté en 1997 une **Charte de l'administrateur**, qui constitue son règlement intérieur ; cette Charte codifie notamment les responsabilités des administrateurs, les droits et obligations qui s'attachent à l'exercice de leur mandat, les modalités de répartition des jetons de présence, la quotité des actions de la banque qu'il est estimé souhaitable que chacun détienne.

⁽¹⁾ M. David Peake est également Président (non exécutif) de BNP UK Holdings Ltd ;

⁽²⁾ A démissionné le 31 décembre 1998. Le Conseil d'administration a ultérieurement coopté M. Bernhard Walter, porte-parole du Directoire de Dresdner Bank.



Dès 1994, la BNP a institué, au sein du Conseil d'administration, des comités spécialisés, présidés par des administrateurs «extérieurs» ; depuis 1997, les membres de l'exécutif de la banque n'en sont plus membres, tout en participant naturellement aux séances accompagnés de leurs collaborateurs en tant que de besoin. Ces dispositions vont au-delà des recommandations du Règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au Contrôle interne.

Le **Comité des comptes** est présidé par Philippe Jaffré et comprend Patrick Auguste, Jean Gandois, Lindsay Owen-Jones, David Peake et René Thomas. Il se réunit au minimum deux fois l'an, notamment pour l'examen des comptes annuels et semestriels, auquel participe le collège des Commissaires aux Comptes. Sa compétence s'exerce sur les principes et les procédures comptables, sur les états financiers et sur l'information comptable et financière du groupe.

Au cours de l'année 1998, le Comité a particulièrement examiné les évolutions du PNB et du RBE par centres de profit, le traitement des résultats à caractère exceptionnel, l'évolution du provisionnement du réseau France et l'adéquation des provisions liées à la crise asiatique et à la crise russe.

Le **Comité du contrôle interne et des risques** comprend six membres : Jacques Friedmann, Président, Jean-Marie Gianno, Philippe Mussot, Jürgen Sarrazin⁽¹⁾, Louis Schweitzer, René Thomas.

Il se réunit deux fois par an au moins. Il exerce sa compétence sur l'ensemble des procédures du contrôle interne, qu'elles soient propres à la BNP ou de nature réglementaire. Il est aussi chargé d'examiner les grandes orientations de la politique de crédit du groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations, qui lui sont communiquées. En 1998, il a analysé le rapport annuel du contrôle interne établi en conformité avec les prescriptions de l'autorité régulatrice, la rentabilité de la nouvelle production du réseau France, les améliorations des dispositifs de contrôle et notamment celui des produits dérivés, la politique d'engagement de la banque sur les secteurs d'activité et les zones géographiques méritant une attention particulière, notamment l'Asie et la Russie, ainsi que les conséquences en termes de résultat des volatilités historiquement exceptionnelles constatées sur les marchés financiers pendant l'été 1998.

Le **Comité des rémunérations et des nominations** est chargé de proposer au Conseil des décisions correspondant à toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux. De même, il prépare les propositions pour les nominations d'administrateurs. Il est composé de trois membres, Alain Joly, Président, Jean-Louis Beffa et Philippe Jaffré. Il s'est réuni en 1998 et a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration qui a approuvé ses propositions.

⁽¹⁾ Jusqu'au 31.12.98, date de sa démission.

La gestion de l'entreprise est exercée de façon collégiale

Le **Comité de Direction Générale**, comprenant 23 membres au 31 janvier 1999, se réunit une fois par semaine et périodiquement en séminaire pour préparer les décisions stratégiques et arrêter les principales orientations de gestion. Ses travaux sont préparés par un comité restreint.

Le **Comité de crédit**, présidé par le Directeur Général, au sein duquel les principales directions sont représentées et où le Directeur des risques dispose d'un droit de veto, statue sur les propositions d'engagement dépassant des seuils fixés selon les différentes catégories de crédit.

Un **Comité de politique générale des risques** a été créé au quatrième trimestre 1998. Il est composé du Président-Directeur Général, du Directeur Général, des responsables de Banque et Finance Internationales, du Directeur des risques et des études industrielles, du Directeur risques (Banque et Finance Internationales) et du Directeur de la gestion actif-passif. Il est convoqué, en général, à la demande du Directeur des risques et des études industrielles pour examiner des thèmes généraux ; il ne prend pas de décision sur des dossiers individuels.

Ce dispositif est complété par **différents comités** de périodicité mensuelle, dont un comité des risques de marché, un comité de gestion actif-passif et un comité de l'organisation et des systèmes informatiques. Ils préparent, dans leur domaine respectif, les propositions à soumettre à la Direction Générale.

La **Charte du management** : les principes retenus par la BNP pour son management sont rassemblés dans un document de référence dont une nouvelle version a été diffusée en 1997. Ce document rappelle l'objectif que s'est assigné la BNP dans son projet d'entreprise : le développement dans la rentabilité. Il guide l'action de ses cadres pour que leur valeur ajoutée personnelle, ainsi que l'exercice de leur responsabilité collective, contribuent efficacement aux performances de la banque.

La **Déontologie** : l'évolution des exigences d'ordre éthique a conduit la BNP à renforcer le dispositif déontologique dont elle était déjà dotée. Son objectif, dans ce domaine, est de demeurer exemplaire tant en France que dans les pays étrangers où elle exerce son activité, en défendant les principes du respect de l'intégrité des marchés et de la primauté de l'intérêt de la clientèle. Jacques Henri Wahl, membre du Conseil d'administration et conseiller du Président-Directeur Général, assume la fonction de responsable de la déontologie pour l'ensemble du groupe BNP.

La **conformité à la réglementation** : la multiplication des marchés, l'ouverture internationale, la mise en œuvre des directives communautaires impliquent un souci permanent de mise en conformité des procédures internes. Un **compliance officer** a été nommé au sein de Banque et Finance Internationales pour y veiller.



Composition de l'actionariat

au 31 décembre 1998

AXA ⁽¹⁾

7,1 %

Sociétés françaises

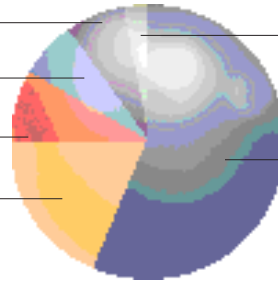
6,6 %

GAS ⁽²⁾

8,5 %

Institutionnels français

18,5 %



Salariés

2,9 %

Grand public

et divers

56,4 %

⁽¹⁾ Au 31 décembre 1998, la part du capital de la BNP détenue directement par AXA s'élevait à 7,1 %, en baisse de 1,7 % par rapport au 31 décembre 1997.

⁽²⁾ **Le Groupe des Actionnaires Stables comprend :** Elf Aquitaine, Compagnie de Saint-Gobain, Grande Armée Participation (Groupe PSA), Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, General Electric, BAT Industries. Sogelfa (Groupe Elf) est intégré au Groupe des Actionnaires Stables.

Au cours de l'année 1998, The Public Institution for Social Security of Kuwait, Financière et Immobilière Marcel Dassault, Roche Finance SA, Pechiney et Vivendi sont sortis du Groupe des Actionnaires Stables, comme il leur en était donné l'occasion, lors de la reconduction du pacte d'actionnaires.

la Bnp et ses Actionnaires

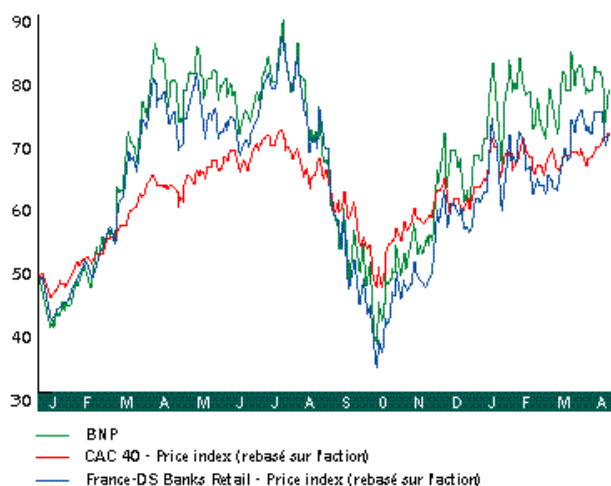
Le marché de l'action

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Mensuel, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation. Le titre est également négocié à Londres sur le SEAQ international et à la Bourse de Francfort. De plus, un programme ADR 144A est actif aux Etats-Unis depuis la privatisation (1 ADR = 1 action BNP), The Bank of New York agissant en tant que banque dépositaire. La BNP fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993.

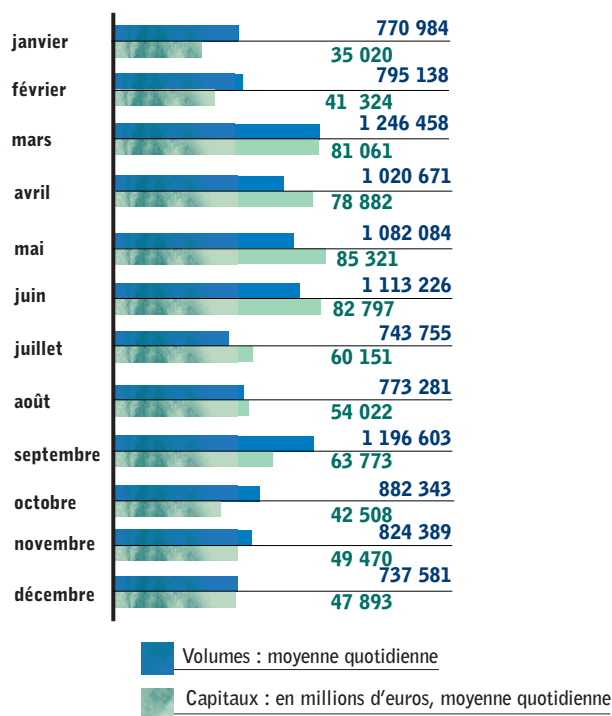
Au 31 décembre 1998, l'action cotait 70,16 euros (460,20 francs), en hausse de 43,90 % depuis le 31 décembre 1997. Au cours de la même période, l'indice CAC 40 progressait de 31,47 % et celui des valeurs bancaires (indice Datastream) de 16,51 %.

La capitalisation boursière de la BNP s'élevait à 15,3 milliards d'euros (100,5 milliards de francs) au 31 décembre 1998, en hausse de 47,3 % depuis le 31 décembre 1997. Les volumes de transactions se sont aussi sensiblement accrus, atteignant 933 944 titres en moyenne quotidienne sur l'année 1998, soit 7 % de plus qu'en 1997.

BNP - Evolution des cours en 1998



Volumes échangés



Le tableau de bord de l'actionnaire

(en euros)

	1998	1997	1996	1995	1994
Nombre de titres au 31 décembre ⁽¹⁾	218 410 671	213 244 188	207 434 993	192 183 938	190 046 159
Résultat net, part du groupe par action ⁽²⁾	5,16	4,31	2,85	1,42	1,36
Actif net par action	45,4	42,2	40,8	38,6	38,6
Dividende global par action ⁽³⁾	2,25 ⁽⁴⁾	1,60 ⁽⁵⁾	1,23	0,82 ⁽⁶⁾	0,73
Taux de distribution (en %)	29,4 ⁽⁴⁾	25,0	29,0	38,9	36,7

⁽¹⁾ Y compris les certificats d'investissement jusqu'en 1993.

⁽²⁾ Sur la base du nombre moyen d'actions de l'exercice.

⁽³⁾ Avoir fiscal compris.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 4 mai 1999.

Sur la base de 218 488 800 actions compte tenu des 78 129 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, souscrites dans le cadre des plans d'options 1994-2001 et 1995-2002.

⁽⁵⁾ Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1997, créées le 29 janvier 1998 à la suite de la souscription de salariés au plan d'option.

⁽⁶⁾ Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPE sur les actions BNP España.

Communication

avec les actionnaires

La BNP a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière et homogène, en conformité avec les recommandations des autorités boursières.

Un service **Relations investisseurs** informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du groupe, ses résultats et les développements significatifs. Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des analystes financiers sont organisées deux fois par an, au moment de la publication des résultats annuels et semestriels, et sont l'occasion pour la Direction Générale de présenter le groupe BNP et sa stratégie.

Un service **Relations actionnaires** est à la disposition et à l'écoute des actionnaires individuels. Les actionnaires membres du Cercle BNP reçoivent chaque trimestre une lettre d'information reprenant les principaux développements du groupe et sont invités, en cours d'année, dans différentes villes de France, à des réunions où la politique de la banque est exposée par la Direction Générale.

Depuis 1998, le site **INTERNET BNP** (adresse : <http://www.bnpparibas.fr>, page «Relations investisseurs et Information financière») permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP telles que les communiqués de presse et les chiffres clés. Il est aussi possible de consulter et de télécharger les rapports annuels et semestriels, ainsi que les présentations destinées plus particulièrement aux analystes financiers et

investisseurs institutionnels. Le service **Minitel 3614 BNPACTION** permet aussi bien d'obtenir des informations récentes sur le groupe que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

Le dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 4 mai 1999 un dividende net de 1,50 euro (9,84 francs), soit 2,25 euros (14,76 francs), avoir fiscal compris. Le détachement et la mise en paiement du coupon auront lieu le 25 mai 1999.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 327,7 millions d'euros (2 150 millions de francs), contre 227,6 millions d'euros (1 493 millions de francs) en 1997, soit une augmentation de 44 %.

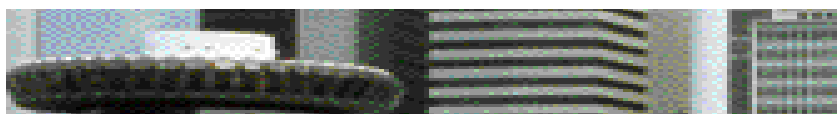
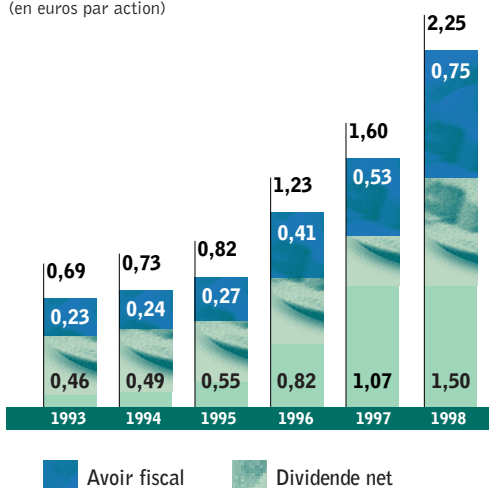
L'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) réunit tous les actionnaires, sous réserve de limitation statutaire, soit au moins dix actions dans le cas de la BNP. Elle se réunit au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.) réunit tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils détiennent. Elle est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des

Evolution du dividende

(en euros par action)



actionnaires présents ou représentés. L'Assemblée Générale Mixte (A.G.M.) regroupe les deux précédentes (A.G.O. et A.G.E.) à une même date, sur une même convocation. La BNP tiendra son A.G.M. le 4 mai 1999 sur deuxième convocation.

A. Comment les actionnaires sont-ils avisés ?

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative depuis un mois au moins avant la date de l'Assemblée sont convoqués par simple lettre qui leur fournit notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.
- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme «au porteur» sont avisés par voie de presse (convocations ou informations dans la presse financière).

B. Comment peuvent-ils assister aux Assemblées Générales ?

Sous réserve de détenir plus de dix actions pour participer à une Assemblée Générale Ordinaire, ou une action pour une Assemblée Générale Mixte ou Extraordinaire, tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres «au porteur», de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

C. Comment peuvent-ils voter ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à la BNP le formulaire joint à la convocation.

Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire ;
- soit de donner pouvoir au président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

Déclarations des franchissements de seuils statutaires

En complément des seuils prévus par la loi, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société, ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote. Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la société. Il est proposé à l'Assemblée des actionnaires de ramener ce chiffre à 2 %.

